

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 18/01/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme cours collectifs est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom e Date et lieu e	-		
BP4ALP220099	Monsieur	BROT	Yohann	
BP4ALP220100	Madame	BROUILLARD	Audrey	
BP4ALP220101	Monsieur	CAPERAN	Yoann	
BP4ALP220102	Monsieur	COUMES	Sébastien	
BP4ALP220103	Madame	CZUPPON	Lisa	
BP4ALP220104	Madame	DAMIENS	Camille	
BP4ALP220105	Monsieur	DARMAYAN	Arnaud	
BP4ALP220106	Madame	ESTEBE	Aurélie	
BP4ALP220107	Monsieur	FAKIR	Marouane	
BP4ALP220108	Madame	GARNIER	Audrey	
BP4ALP220109	Monsieur	GIVRE	Kevyn	
BP4ALP220110	Monsieur	GLINEUR	Guillaume	
BP4ALP220111	Monsieur	GONZALES	Thibaut	
BP4ALP220112	Monsieur	KERFURIC	Julien	
BP4ALP220113	Madame	LABRIT	Marine	



Liberté Égalité Fraternité

BP4ALP220114	Monsieur	LARRETEGUY	Fabien
BP4ALP220115	Monsieur	MARQUES SOBRAL	Diogo
BP4ALP220116	Monsieur	MEYNIER	Maxime
BP4ALP220117	Madame	NATALI	Leslie
BP4ALP220118	Monsieur	NGUYEN	Tri-Toan
BP4ALP220119	Madame	RABOT	Aurélie
BP4ALP220120	Madame	ROSELLEN	Elodie
BP4ALP220121	Monsieur	SANDEAU	Corentin
BP4ALP220122	Madame	SIEFRIDT	Louna
BP4ALP220123	Madame	SIMONET	Emma
BP4ALP220124	Madame	TARIN	Emma
BP4ALP220125	Monsieur	ULANGA	Matéo
BP4ALP220126	Monsieur	VITHE	Damien

Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 18/01/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités et par délégation, la Cheffe du pôle service formation-certification-emploi

Anne DANIERE-MOREAU